

# À LA UNE

DE VOTRE PARC NATUREL HABITÉ



NUMÉRO 4, 2020



PARC NATUREL HABITÉ

## SUR PAUSE

*à bientôt !*



Crédit photo : Irène Ste-Marie

[SAINT-DONAT.CA](http://SAINT-DONAT.CA) • [TOURISMESAINTE-DONAT.COM](http://TOURISMESAINTE-DONAT.COM)

# LE MOT DU MAIRE



« La pandémie qui sévit actuellement nous met à rude épreuve ! Cela touche tout le monde. Qu'on soit jeunes ou âgés, bien nantis ou plus démunis, travailleurs, entrepreneurs, étudiants ou retraités, personne n'y échappe. »

JOÉ DESLAURIERS,  
MAIRE

 [JoéDeslauriers.maire](https://www.facebook.com/JoéDeslauriers.maire)  
 [@joe\\_deslauriers](https://twitter.com/joe_deslauriers)

Devant toutes les interrogations et les inquiétudes qui surgissent, la majorité des personnes et organismes que je côtoie ont choisi de se retrousser les manches et de se serrer les coudes. J'aimerais saluer la détermination de notre équipe du CLSC-GMF qui a instauré des mesures afin de maintenir les soins à notre population. J'étais vraiment fier d'apprendre que tous nos aînés qui vivent au CHSLD et dans les différentes résidences sont suivis par un médecin de famille. Les propriétaires de nos pharmacies, épicerie, restaurants, dépanneurs et stations d'essence ont rapidement mis en place tout ce qu'il fallait pour continuer à bien vous servir. Les organismes de bienfaisance ont redoublé d'ardeur et je remercie les bénévoles et les donateurs qui les ont supportés.

Rapidement, il a fallu mettre *Saint-Donat sur pause*. Cette décision n'a pas été prise de gaieté de cœur. Nous avons demandé aux touristes ou visiteurs qui passent quelques heures à Saint-Donat pour pratiquer une activité de plein air ou tout simplement pour voir des parents et amis, de reporter leur visite. La location à court terme a été défendue par le gouvernement.

Par la suite, le premier ministre du Québec a interdit les déplacements entre les régions. Si plusieurs villégiateurs ont choisi de s'établir à Saint-Donat dès le début de la pandémie, d'autres se sont vus dans l'obligation de cesser les allers et retours entre leur résidence principale et leur chalet.

Si quelques citoyens se sont sentis menacés par l'achalandage accru dans les commerces et dans les sentiers au début de la pandémie, certains villégiateurs ont été blessés par mes rappels à respecter les consignes du gouvernement du Québec par rapport aux déplacements entre les régions. Je suis sincèrement désolé si le message n'était pas suffisamment clair. Pour moi, un villégiateur n'est pas un touriste ni un visiteur. Toutes les personnes qui habitent à Saint-Donat méritent notre respect.

Au moment où j'écris ces lignes, nous apprenons que certains types de commerces pourront rouvrir. Les entreprises visées doivent s'assurer de la protection de leurs employés et de leurs clients. Nos expériences d'achat seront différentes et il faudra faire preuve de tolérance.

Je suis de nature optimiste et je suis confiant dans l'avenir de Saint-Donat. Je sais que nous sommes tissés serrés et que tout le monde mettra l'épaule à la roue pour assurer une relance forte et rapide de notre économie.

  
Joé Deslauriers, maire

# ÇA VA BIEN ALLER !

# CONSEIL EN BREF

## VOICI QUELQUES POINTS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 14 AVRIL :

- Nous souhaitons la bienvenue à Matthieu Renaud, qui occupe le poste de directeur général de la Municipalité. Il est entré en fonction le 26 mars
- Dans le but d'aider les citoyens et gens d'affaires, le paiement des taxes foncières exigible le 18 mars est reporté au 20 mai
- Les embarcations nautiques nécessitant un lavage seront dorénavant nettoyées au centre civique Paul-Mathieu (aréna). Le coût de l'opération est fixé à 35 \$
- Les demandes de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) et de dérogations mineures peuvent être acheminées par courrier électronique ou par la poste au Service de l'urbanisme et de l'environnement. Le comité consultatif d'urbanisme analyse les dossiers et achemine ses recommandations au conseil. Les procédures d'analyse et de consultation ont été adaptées à la situation actuelle
- Afin de mieux répondre à la demande de la clientèle, le groupe Evex a soumis une demande de modification au PIIA pour certains modèles d'habitation. Le conseil autorise les changements
- La proposition du PIIA déposée dans le cadre du projet de construction de la résidence évolutive pour les aînés, L'Oasis du lac Archambault a été acceptée
- Un soutien financier est accordé aux Filles d'Isabelle afin de les soutenir dans l'organisation des célébrations qui entourent leur 45<sup>e</sup> anniversaire
- Le plan d'action de la Politique familiale a été adopté. Ce plan, d'une durée de 3 ans, a pour objectif de réaliser des projets et aménagements qui favoriseront l'épanouissement des familles
- L'événement *Vadfund'eau*, qui organise des circuits de vélo destinés à amasser des fonds redistribués dans la communauté, a obtenu un soutien financier et a été reportée à l'automne
- Trois photos ont été sélectionnées parmi les 114 reçues dans le cadre du concours de la saison hiver 2019-2020. Plus de détails à la page 9
- Le contrat de pavage de plusieurs chemins a été octroyé à Pavages Sintra
- Le conseil invite les commerçants et entrepreneurs à répondre au sondage mis en ligne par le Service de développement local et régional de la MRC Matawinie afin de préciser leurs besoins et leurs attentes durant la pandémie. La Chambre de commerce du grand Saint-Donat offre aussi un accompagnement personnalisé aux entreprises qui souhaitent obtenir plus d'informations sur les différents programmes d'aide proposés par les gouvernements

Pour visionner les dernières séances : [saint-donat.ca](http://saint-donat.ca) section Publications/Séances du conseil  
La prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 11 mai 2020.



LOUIS DUBOIS,  
CONSEILLER  
DISTRICT 1



LUC DRAPEAU,  
CONSEILLER  
DISTRICT 2



STÉPHANIE DIONNE,  
CONSEILLÈRE  
DISTRICT 3



LYNE LAVOIE,  
CONSEILLÈRE  
DISTRICT 4



MARIE-JOSÉE DUPUIS,  
CONSEILLÈRE  
DISTRICT 5



GILBERT CARDINAL,  
CONSEILLER  
DISTRICT 6

# METTRE UN BATEAU À L'EAU

## LAVAGE DES EMBARICATIONS

La plus grande menace actuelle pour nos lacs est l'introduction d'organismes étrangers qui modifierait les écosystèmes. C'est pourquoi la Municipalité exige le lavage de toutes les embarcations avant leur mise à l'eau.

### Un seul poste de lavage autorisé sur le territoire de Saint-Donat

Un nouveau poste de lavage municipal ouvrira dès le 15 mai 2020. Situé au Centre civique Paul-Mathieu (aréna) au 485, rue Desrochers, celui-ci sera le seul poste autorisé du territoire de Saint-Donat. Il sera ouvert tous les jours, de 7 h à 17 h.

Les lavages se feront au coût de 35 \$ par embarcation (taxes incluses).

*Si cela est requis, des mesures seront mises en place pour protéger nos employés affectés au nettoyage des embarcations. Nous vous remercions de respecter les consignes qui pourraient s'appliquer.*

Embarcations motorisées		Embarcations non motorisées
Non contribuables	Contribuables	Pour tous
Lavées au poste de lavage autorisé avant la mise à l'eau (remorque et équipement également inspectés et lavés par les préposés)	Si vous avez navigué sur un plan d'eau à l'extérieur de Saint-Donat, doivent être lavées au poste de lavage autorisé	Toutes embarcations (ex.: canots, pédalos) doivent être inspectées et lavées par le propriétaire avant la mise à l'eau

## PERMIS D'ACCÈS AUX LACS

Il est obligatoire de posséder un permis d'accès aux lacs pour toutes les embarcations motorisées.

**Les contribuables (résidents et villégiateurs)** doivent remplir le formulaire qui leur a été acheminé (aussi disponible sur notre site Internet). Ensuite, trois choix s'offrent à eux :

- retourner le formulaire par la poste
- le déposer dans le passe-lettres de l'hôtel de ville
- l'apporter au poste de lavage autorisé

Pour **les utilisateurs non contribuables (touristes, visiteurs)**, les permis sont délivrés uniquement par le poste de lavage autorisé de Saint-Donat.

Plusieurs types de permis d'accès aux lacs sont disponibles pour les utilisateurs non contribuables.

Pour en savoir plus et connaître la tarification, consultez notre site Internet [saint-donat.ca](http://saint-donat.ca). Dans l'onglet «Environnement», choisissez «Lacs et cours d'eau», puis «Accès aux lacs».



# CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS



Avec le retour des beaux jours, vient également la saison des moustiques et des mouches noires. Depuis 2003, la Municipalité mandate des firmes spécialisées pour réduire le nombre d'insectes piqueurs sur son territoire. Le contrôle débute dès le mois de mai pour se terminer à la fin du mois d'août.

C'est l'équipe *Conseillers Forestiers Roy Inc.* qui traite notre territoire. Elle possède toutes les autorisations fédérales et provinciales pour la réalisation de ses activités à Saint-Donat, notamment un certificat d'autorisation en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement. Lors du traitement, soyez assurés qu'ils respecteront les consignes sanitaires émises par le gouvernement provincial.

Rappelons que le contrôle se fait par un larvicide biologique et non un insecticide chimique. L'agent de contrôle a une courte durée de vie dans l'environnement et cible uniquement les larves des insectes présentes dans les cours d'eau.

Compte tenu que le mode de contrôle est biologique, le taux de réussite ne peut atteindre 100 % et il fluctue selon la concentration naturelle en larves. Les conditions météorologiques influent sur le nombre d'éclosion d'œufs dans les cours d'eau. Plus il pleut, plus les larves de mouches noires et de moustiques peuvent éclore en grand nombre et sont difficiles à contrôler. De plus, une fois devenu adulte une mouche noire ou un moustique peut migrer sur de grandes distances grâce aux vents. Ils peuvent voyager à partir de territoires non traités, jusqu'à Saint-Donat.

Le programme de contrôle réduit tout de même le nombre d'insectes de plus de 85 %. C'est une belle réussite d'autant plus que, depuis quelques années, les quantités naturelles de mouches noires avant traitement sont en forte croissance.

Tous les petits gestes comptent pour réduire le nombre de mouches noires et de moustiques et vous pouvez aussi faire votre part.

## Quelques moyens faciles pour contrôler la reproduction des moustiques à la maison

- Éviter de laisser de l'eau stagnante s'accumuler dans des contenants extérieurs (pneus, chaloupe, seaux, brouettes, etc.)
- Préparer la piscine plus tôt dans la saison, car la prolifération des moustiques peut commencer dès la fin du mois de mai
- Vérifier que les gouttières s'écoulent bien

Pour toutes questions sur le programme de contrôle biologique des insectes piqueurs, nous vous invitons à contacter *la ligne Info-Moustique au 1-855-696-3398*. Un technicien vous répondra dans un délai de 48 heures.

# DEMANDES DE PERMIS - URBANISME

## PROCÉDURE DURANT LA PÉRIODE DE FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Le traitement des demandes de permis ou de certificats durant la période de fermeture de l'hôtel de ville due à la COVID-19, peut se faire par la poste ou par courriel. Il vous suffit de remplir les formulaires disponibles sur le site Internet de la Municipalité.

1. Pour trouver le formulaire qui vous convient, rendez-vous sur [saint-donat.ca](http://saint-donat.ca). Cliquez sur l'onglet «Publications», puis sur «Formulaires». Vous y trouverez les différents formulaires à télécharger.
2. Remplissez le formulaire et au moment de l'envoi, n'oubliez pas de joindre l'ensemble des documents nécessaires selon le type de permis ou de certificats, ainsi que le paiement. Il est possible de payer par carte de crédit (transaction effectuée par téléphone) ou par chèque envoyé par la poste.
3. Suite à la réception de tous les documents, le dossier sera traité par le Service de l'urbanisme et de l'environnement de la façon habituelle.
4. Un inspecteur communiquera ensuite avec le demandeur, afin de l'informer que le permis est prêt et que les travaux peuvent débuter.
5. La signature du permis par le demandeur pourra se faire par courriel, soit par une signature électronique ou par l'envoi d'un courriel qui atteste que le demandeur a pris connaissance du permis et en accepte les conditions.

Les demandes de dérogation mineure et de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) peuvent être acheminées au Service de l'urbanisme et de l'environnement par la poste ou par courriel. Tous les dossiers sont présentés aux membres de comité consultatif d'urbanisme qui les analysent lors de leur rencontre par vidéoconférence. Les recommandations sont adressées au conseil municipal dans les délais habituels pour approbation.



**Le Service de l'urbanisme et de l'environnement est disponible pour répondre à vos interrogations.**

**Vous pouvez les joindre par courriel à : [urbanisme@saint-donat.ca](mailto:urbanisme@saint-donat.ca) ou par téléphone au : 819-424-2383, poste 235.**

# SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

## FEUX À CIEL OUVERT

Le printemps est là et bien qu'il reste encore de la neige, plusieurs débiteront prochainement le ménage des terrains. Beaucoup auront le réflexe de brûler les résidus de raclage et autres déchets.

Nous vous rappelons que les feux à ciel ouvert sont extrêmement dangereux en période printanière ! Même si le sol est rempli d'eau, la sécheresse des branches, feuilles et herbes mortes qui s'y trouvent facilite la propagation du feu.



### Quelques alternatives sécuritaires

- Le compostage des matières végétales
- La collecte spéciale prévue par la Municipalité
- L'Écocentre, aussi pour d'autres produits et matériaux

## Collecte spéciale

Lors de la collecte du compost de votre secteur, durant les semaines du 11 et du 25 mai 2020 une collecte de feuilles sera effectuée à domicile.

Pour en connaître les détails ainsi que les consignes à respecter, consultez notre site Internet : [saint-donat.ca](http://saint-donat.ca). Dans la section «Environnement», choisissez l'option «Matières résiduelles», puis «Collecte spéciale».

## CONSEILS DE PRÉVENTION

Étant tous confinés dans nos maisons, les risques d'incendie peuvent être plus grands. Votre Service de sécurité incendie et de sécurité civile vous rappelle quelques éléments à surveiller pour empêcher un sinistre et ainsi protéger votre famille :

- **Vérifiez les piles de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.** L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO) et l'avertisseur de CO ne détecte pas la fumée d'incendie. Procurez-vous les deux !
- **Évitez de surcharger les prises électriques et les cordons de rallonge.** Si vous avez dû improviser un bureau à la maison pour faire du télé-travail et êtes loin des prises de courant, ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout. Utilisez-en un à la fois ou ayez recours à une barre d'alimentation.
- **Utilisez des équipements de cuisson (comme la friteuse) homologués et munis de thermostats.** Il est important de savoir qu'il ne faut jamais tenter d'éteindre un feu d'huile avec de l'eau ! L'ajout d'eau alimente et propage le feu.
- **Videz régulièrement les cendres du foyer.** N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes ! Jetez-les dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique, puis déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible à un mètre de distance de toute autre matière combustible.

# ÉCOCENTRE ET ENCOMBRANTS

La Municipalité de Saint-Donat, en collaboration avec l'entreprise Compo Recycle, travaille afin d'assurer la reprise des services de l'écocentre et la collecte des encombrants.

Nous souhaitons informer les citoyens des nouvelles procédures qui ont été mises en place, dans le but de garantir la sécurité des citoyens et des employés.

## OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE À COMPTER DU VENDREDI 17 AVRIL

La Municipalité considère l'écocentre comme un service essentiel. Elle prévoit une ouverture progressive favorisant la distanciation sociale. **L'écocentre sera ouvert 5 jours par semaine, du vendredi au mardi, de 8 h 30 à 17 h 30.**

Par mesure de sécurité, il est demandé aux utilisateurs de repousser toute visite non urgente. Si vous avez des symptômes de la COVID-19 ou revenez de voyage depuis moins de 14 jours, restez à la maison.

Si toutefois vous devez vous présenter, nous demandons votre collaboration, votre patience et le respect des règles suivantes :

- Aucun matériau ayant été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ou présentant des symptômes ne sera accepté
- Un nombre limité de citoyens sera accepté sur le site
- Une distance d'au moins deux mètres entre vous et le personnel de l'écocentre devra être gardée. Aucun utilisateur ne sera admis à l'intérieur du poste d'accueil. Le commis se rendra lui-même au véhicule
- Le personnel ne manipulera aucun document personnel. Vous devez présenter vos documents de manière à faciliter la lecture par le commis
- Aucun argent comptant ne sera accepté

## REPRISE DE LA COLLECTE D'ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants reprendra selon le calendrier de collecte habituel, à partir du dimanche 17 mai. Vous pouvez consulter le calendrier sur [saint-donat.ca](http://saint-donat.ca).

Autant que possible, conservez vos meubles et autres encombrants à la maison jusqu'à la fin de la crise. Si vous êtes atteint de la COVID-19 ou avez des symptômes, gardez vos biens à la maison.

Si une collecte est nécessaire, vous pouvez prendre rendez-vous en communiquant avec Compo Recycle au 1 (888) 482-6676, option 2.

Pour assurer la sécurité de tous, sortez vos encombrants le dimanche de la semaine de la collecte et laissez le personnel travailler à distance.

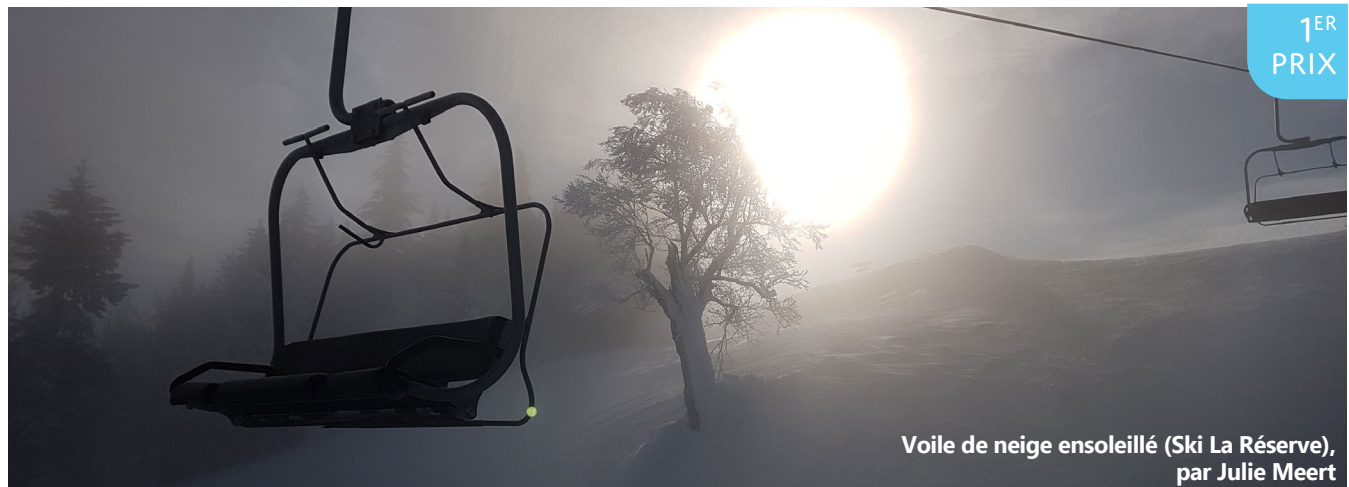


# CONCOURS DE PHOTOS

L'édition hiver 2019-2020 du concours a pris fin le 31 mars dernier. Plus de cent photos ont été soumises, démontrant la panoplie d'activités hivernales offertes à Saint-Donat et la beauté de nos paysages. La Municipalité pourra utiliser ces images pour promouvoir la région et ses attraits.

Merci à tous les participants et félicitations aux gagnants :

1<sup>er</sup> prix (100 \$) : Julie Meert | 2<sup>e</sup> prix (75 \$) : Gabriel Malcolm | 3<sup>e</sup> prix (50 \$) : Étienne Bossé



Le concours de photos printemps-été est en cours et vous pouvez dès maintenant faire parvenir vos images. L'été est magnifique à Saint-Donat, mais nous voulons aussi des photos du printemps ! La nature qui se réveille, les oiseaux qui envahissent nos cours, les lacs qui dégèlent... voici les détails :



1<sup>er</sup> prix  
100 \$

2<sup>e</sup> prix  
75 \$

3<sup>e</sup> prix  
50 \$

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS :

- Seules les photos prises à Saint-Donat seront acceptées
- Les fournir en format électronique, avec votre nom, une petite description incluant l'endroit et un titre
- Les photos doivent être en haute résolution

ENVOYEZ LE TOUT À

VERONIQUE.NADEAU@SAINT-DONAT.CA

Date limite pour transmettre vos photos : 31 août 2020